

# Journal du Lot 10<sup>c</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.  
RÉCLAMES ( — d' — ) 3<sup>e</sup> page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**L'agitation électorale prend fin. Au travail, maintenant, par une action commune, pour le relèvement du pays. — L'Amérique et le bolchevisme. — La mauvaise foi des Boches. Ils veulent se soustraire à leurs engagements. Il est grand temps d'agir vite et fort!**

Nous en avons fini avec la période agitée. Les élections cantonales ne passionnent plus que quelques points isolés des départements et le calme revient dans l'ensemble du pays. Il faut s'en réjouir, car le calme est indispensable au travail et les élus de toutes les assemblées ont une tâche lourde à remplir. Du Parlement aux Assemblées communales, tous les corps élus ont le devoir d'aider au relèvement du pays épuisé par l'atrocité de la guerre.

Ce relèvement n'est possible que par un travail intensif. « Produire, produire encore, de tout, et sous toutes les formes, dit le Comité Duplex, c'est le seul remède à la crise de vie chère, le seul moyen d'assurer le relèvement de la France.

Pour produire et travailler il faut de l'ordre et de la justice sociale. Il faut aussi de la suite dans les idées. C'est très bien d'avoir infligé au bolchevisme la défaite du 16 novembre dernier. Il faut maintenant veiller à ce que le socialisme intégral et international ne continue pas son œuvre de propagande.

Pour que cette propagande ne puisse pas réussir, il faut éviter qu'elle trouve un terrain dans lequel les mauvaises graines bolchevistes puissent germer. Ce qui peut rendre le terrain social accessible aux mauvaises semences, ce sont les divisions et les haines de classes.

Autrement dit, si nous unissons nos efforts pour écarter les luttes de classes, pour ramener l'union sacrée qui a existé pendant la guerre parmi les combattants, et si nous réglons équitablement les conditions du travail, nous empêcherons le bolchevisme de trouver des adhérents.

Il s'ensuit que le premier devoir des Chambres et de tous les corps élus est de s'atteler à la besogne sans attendre, et qu'il faut laisser de côté les questions qui peuvent nous diviser pour solutionner celles sur lesquelles l'entente doit se faire.

Les politiciens de profession seront désolés de voir qu'on abandonne les anciennes méthodes, mais le chagrin des politiciens est peu de chose si on le compare à la joie qu'auraient tous les Français en voyant leurs élus faire enfin une besogne utile.

Le bolchevisme n'effraie pas seulement, à juste titre, les nations européennes, il préoccupe aussi l'Amérique. Les grands journaux yankees jettent le cri d'alarme. Beaucoup d'entre nous, écrivains, s'imaginent que le bolchevisme n'est qu'une nouvelle sorte d'amusement pour le prolétariat discorde, une soupe de sûreté lui permettant de lâcher son excédent de vapeur. Grande est leur erreur.

Quelques citations données par nos confrères d'Outre-Océan prouvent combien l'inquiétude gagne l'Amérique :

« La tâche essentielle que nous nous sommes donnée dès le début de la guerre, dit Lénine, a été de changer la guerre impérialiste en guerre civile. »

« Notre mot d'ordre, ce n'est pas la paix, mais la guerre civile », écrit Leiknecht.

« Le programme du parti communiste (bolcheviste), déclare Boukharine, ne vise pas seulement à la libération du prolétariat d'un seul pays. C'est le programme de la libération du prolétariat de toutes les nations, attendu que son but est la révolution internationale. Le renversement des gouvernements impérialistes au moyen de la révolution armée est le premier pas de la révolution internationale de la classe ouvrière. »

Et les journaux yankees concluent, comme le Brooklyn Eagle, en disant : « Il est temps que la presse s'occupe d'éclairer le public sur le caractère d'un mouvement dont il ne comprend pas du tout la véritable signification. »

Quoi qu'en disent nos bons socialistes, on voit que le bolchevisme reste un danger mondial.

Il n'est pas douteux que l'Allemagne veut se soustraire à ses engagements. Noske, le ministre prussien de la défense nationale, l'a déclaré brutalement au correspondant du Daily Mail : « Le temps est venu pour l'Allemagne de résister énergiquement aux demandes des Alliés. »

Pour les Boches, les traités restent de simples chiffres de papier ! Le moment est critique pour les vainqueurs. S'ils n'agissent pas avec une extrême vigueur, de façon à ramener les centres au sentiment des réalités, des complications innombrables vont surgir pour l'application du traité de Versailles.

La première mesure à prendre, la seule efficace d'ailleurs, est de désarmer l'Allemagne.

Le Temps, dans un article documenté, établit que nos ennemis possèdent actuellement deux armées : l'une est constituée par des formations actives et par une réserve de volontaires ; l'autre est dissimulée sous le nom de « police de sûreté », mais elle comprend aussi des formations actives renforcées par d'importants compléments d'une milice très nombreuse.

La première de ces armées compterait environ 500.000 hommes. C'est cinq fois plus que n'en prévoit le pacte de Versailles. Et encore, à ces 500.000 hommes il convient d'ajouter un total impressionnant d'engagés volontaires à temps qui forment une réserve sérieuse.

La deuxième armée, dite de police, est répartie par petits groupes dans le pays, mais son recrutement est très soigné et son armement très complet puisqu'il comprend des mitrailleuses, des canons et des avions... ce qui est au moins étrange pour une troupe de police. Cette deuxième armée est elle-même également renforcée par une milice innocemment appelée « garde d'habitants ». Rien qu'en Bavière cette « garde d'habitants » compte déjà 270.000 membres et on espère arriver à 400.000. Comme il doit en être de même dans les autres provinces, il est aisé de se rendre compte que l'armée ennemie se reconstitue habilement sous le couvert de groupements en apparence distincts et isolés.

Le traité de Versailles permet aux Alliés de contrôler l'armement de l'Allemagne. Les commissions de contrôle ont, en effet, pour mission de « faire connaître aux autorités allemandes les décisions que les gouvernements des principales puissances alliées et associées se sont réservées de prendre ou que l'exécution des clauses militaires, navales ou aéronautiques pourrait nécessiter ».

Puisque les Alliés ont la possibilité de « désarmer » les Boches, mieux vaudrait agir dès maintenant avec toute l'énergie nécessaire pour obtenir le respect de la signature donnée. Ce serait beaucoup plus sûr que de donner à nos ennemis le temps d'organiser une armée puissante qui n'aurait pas pour mission de... simplifier la solution du problème ! « Notre intérêt, dit l'Echo de Paris, nous commande d'agir vite et fort pour liquider à tout prix une situation qui devient intenable en se prolongeant. »

Espérons que les Alliés n'hésiteront pas à suivre cette méthode, la seule qui puisse mettre fin à une crise angossante.

## INFORMATIONS

### Pour les enfants de France et de Belgique

La Société médico-chirurgicale de Liège, considérant qu'un groupe de personnalités anglaises, prises de pitié pour les enfants allemands, demandant à la commission des réparations de surseoir à la livraison des Allemands des 140.000 vaches laitières, prie le gouvernement belge de protester énergiquement contre la campagne de ces personnalités anglaises au cœur compatissant, mais mal informées, qui proposent de sacrifier la santé des enfants de la Belgique et du nord de la France à celle de leurs oppresseurs.

### L'Autriche publie ses traités d'alliance

Le gouvernement autrichien publie le texte complet des alliances conclues entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie. Il ressort de ces divers textes que l'Italie était entrée avant tout dans la triple alliance pour mener à bien ses projets coloniaux en Afrique.

### La crise du charbon en Amérique

Le contrôleur du combustible vient d'édictier des règlements rigoureux qui prescrivent dans le pays tout entier des restrictions sévères afin d'économiser le charbon. Outre l'éclairage qui est réduit au strict nécessaire, ainsi que les quantités de combustibles destinées aux entrepôts et fabrications, les usines de chauffage et d'éclairage et les autres établissements industriels, sauf ceux produisant des matières indispensables, ne devront plus fonctionner que trois jours par semaine. Le service des trains électriques s'est également réduit au minimum. L'éclairage est supprimé dans tous les établissements de plaisirs, sauf entre 19 et 33 heures. A partir de 16 heures, toutes les lumières dans les bureaux doivent être éteintes.

### En Autriche

Le budget prévoit un déficit de plus de 7 milliards, et la baisse de la couronne atteint un degré qu'elle semble difficilement pouvoir dépasser sans entraîner la banqueroute de l'Autriche. Le mouvement monarchiste redevient sensible et dangereux. La masse des ouvriers incline vers les doctrines communistes. Le gouvernement lui-même est inquiet et le bruit court avec persistance qu'il démissionnera s'il n'obtient pas, au courant du mois, le concours indispensable de l'Entente. Des troubles révolutionnaires ont été provoqués à Innsbruck par la cherté de la vie. Les autorités tyroliennes n'auraient pas été en état de l'étouffer sans l'intervention des troupes italiennes d'occupation. Des rumeurs alarmistes circulent à ce sujet à Vienne même, d'autant plus que d'importantes sommes en marks viennent renforcer la propagande des bolchevistes.

### Les bolcheviks reculent

Sur le front sud de la Russie, le mouvement tournant opéré par la cavalerie de Wrangel a obligé l'ennemi à se retirer à 30 milles au nord de Tsaristria. La gauche de l'armée du Don a repris Kalach et se trouve maintenant à 20 milles plus au nord de cette ville. Elle aurait fait 2.000 prisonniers et elle a pris 30 mitrailleuses. Le 22<sup>e</sup> régiment bolcheviste et un bataillon chinois ont été anéantis. Sur le reste du front, les contre-attaques bolchevistes ont été repoussées.

### En Syrie

D'après le « Morning Post », des troubles se seraient produits récemment à Damas, lors d'une réunion du congrès syrien. Celui-ci aurait pris le titre d'Assemblée constituante et aurait proclamé l'émir Fayssal « roi de la Syrie une et indépendante ». Il aurait proclamé gouverneur le général Yassin Pacha el Haschich. Le général Allenby aurait fait déporter ce personnage ce qui aurait provoqué une manifestation de la population.

### L'abandon de Fiume par d'Annunzio

Le départ de d'Annunzio et l'occupation de la ville par les troupes régulières italiennes seraient imminents. Il aurait été convenu entre le général Badoglio et d'Annunzio que le poète et ses volontaires se retireraient avec tous les honneurs, et que les troupes italiennes les remplaceraient jusqu'à ce que les puissances se fussent prononcées sur son sort.

### La Perse adhère à la Société des Nations

Le ministre des affaires étrangères de Perse a porté à la connaissance du secrétariat général de la Société des Nations que le gouvernement impérial de Perse a donné son adhésion sans réserves au pacte de la Société des Nations.

### Le groupe d'action économique

M. Charles Leboucq, député de Paris, vient d'adresser à tous ses collègues une lettre dans laquelle il leur fait connaître son intention de fonder le groupe d'action économique.

D'après M. Leboucq, ce nouveau groupement aurait pour but de se spécialiser dans l'étude des questions relatives au commerce et à l'industrie. Il s'intéresserait également au problème financier, mais il restera étranger à toute considération d'ordre politique. La participation à ce groupe n'exclue pas l'adhésion aux groupes purement politiques de la Chambre.

## CHRONIQUE LOCALE

### PREMIÈRE SÉANCE

Première réunion de nos édiles, mercredi soir. Séance historique. Election de la municipalité, des délégués sénatoriaux. C'est à l'unanimité que tous les candidats désignés à l'avance ont été élus. Des discours de remerciements, il n'y a qu'un mot à retenir. Il a été dit par le nouveau maire. « Hâtons-nous », comme l'a déclaré lundi à la Chambre M. Clémenceau. « Faire vite équivalait à faire bien » a ajouté M. de Monzie. Mettons-nous au travail.

Sitôt dit, sitôt fait. Une séance extraordinaire est ouverte. Et de 3 heures à 5 heures 1/2 les nouveaux édiles ont indiqué les principaux grands projets qu'ils veulent réaliser.

Gaz, électricité, casernements, embellissements, aménagements, situation financière, tout cela a été envisagé, examiné dans les grandes lignes pour l'instant. Pleins de bonne volonté, animés de la plus grande ardeur, soucieux comme l'ont été tous les édiles qui se sont succédés à Cahors, des intérêts de la ville, le nouveau maire et ses collègues ne veulent pas chômer.

Qui donc ne leur ferait pas confiance ? Qui donc pourrait affirmer qu'ils ne tiendront pas parole ? Aussi bien, les anciens conseillers qui ont été réélus dimanche, ne seront-ils pas un stimulant, un grand exemple pour leurs nouveaux et jeunes collègues ?

Hâtons-nous ! Au travail. Tout Cadurcien qui aime sa petite cité sera heureux quand il la verra prospérer.

L. B.

### Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7<sup>e</sup> dont les noms suivent :

Pandele Joseph, sergent ; excellent gradé ayant beaucoup d'allant, toujours volontaire pour les missions périlleuses. A été tué le 11 juillet 1916, lors d'une contre-attaque allemande. A été cité.

Cornac Marie-Gabriel-Paul-Jean : sous-officier courageux et énergique. A résisté à la pression ennemie sous un bombardement intense et est tombé mortellement atteint le 10 juillet 1916. A été cité.

Buston Henri-Marceau : sous-officier courageux et énergique. Le 10 juillet 1916, à Vaux-Chapire, devant Verdun, a résisté à la pression ennemie sous un bombardement intense et est tombé mortellement atteint. A été cité.

Marty Albert : sous-officier très courageux et plein d'entrain. Après s'être brillamment comporté à l'enlèvement d'un ouragisme ennemi par son bataillon, est tombé grièvement en coopérant à repousser la tête de sa section une contre-attaque ennemie le 5 mars 1915, à la tranchée S. K., Perthes-les-Hurlus. A été cité.

Sont décorés de la médaille militaire :

Pour prendre rang du 2 septembre 1919 : Colmaire Adrien : soldat (active) à la 5<sup>e</sup> compagnie du 7<sup>e</sup> rég. d'infanterie ; excellent soldat, d'une belle attitude au feu et d'une grande énergie. Blessé très grièvement, le 28 septembre 1918, au cours d'une mission de liaison sous un violent bombardement. Amputé du bras droit.

### Citation posthume

Le maréchal de France, commandant en chef des Armées Françaises de l'Est, cite à l'Ordre de l'Armée :

M. Soulagés Roger, chef de bataillon, faisant fonctions de colonel au 95<sup>e</sup> d'infanterie :

« Très brillant officier supérieur, d'une bravoure légendaire, payant constamment de sa personne, donnant constamment l'exemple des plus belles vertus militaires. Le 18 avril 1917, ce magnifique soldat, a été mortellement atteint au bois de la Grille, sur le territoire conquis la veille, en observant, debout sur le parapet d'une tranchée, les positions ennemies. Déjà Officier de la Légion d'Honneur ; 5 citations, 3 blessures antérieures. »

M. Soulagés était parti en qualité de capitaine au 207<sup>e</sup>. C'était un officier laborieux, un esprit curieux et cultivé, un homme d'une amabilité distinguée. Sa perte est particulièrement attristante. Et il nous a paru juste de publier, dans son ancienne garnison, l'éclatant témoignage que donne à son intelligence et à son esprit de sacrifice, le maréchal Pétain.

### Au Sénat

A la suite du tirage au sort des bureaux qui a eu lieu lundi 8 décembre, M. Rey fait partie du 5<sup>e</sup> bureau et M. Loubet du 8<sup>e</sup>.

### A la Chambre

A la suite du tirage au sort des bureaux de la Chambre, qui a eu lieu lundi 8 décembre, M. Delmas fait partie du 1<sup>er</sup> bureau, M. Delport du 6<sup>e</sup> et M. Murat du 10<sup>e</sup>.

### Le colonel du 7<sup>e</sup>

M. Beausser, lieutenant-colonel au 163<sup>e</sup> d'infanterie, est nommé au commandement du 7<sup>e</sup> d'infanterie.

M. Beausser a pris possession de son commandement mercredi.

Nous adressons nos souhaits de bienvenue au nouveau chef du 7<sup>e</sup>.

### Au 7<sup>e</sup>

M. Juin, sous-lieutenant à titre temporaire au 7<sup>e</sup> d'infanterie passe dans la réserve.

### Mutation

M. Masse, lieutenant au 7<sup>e</sup> d'infanterie, passe au 128<sup>e</sup> ; M. Vincens, lieutenant au 66<sup>e</sup> d'infanterie passe au 7<sup>e</sup> ; M. Chambré, lieutenant au 7<sup>e</sup> passe au 167<sup>e</sup>.

### Gendarmerie

M. Casimir Rouquié, ex-cavalier, proposé par la Compagnie du Lot, est admis dans la garde-républicaine.

### Nécrologie

Nous apprenons la mort de M. Calvy, délégué à l'Ecole supérieure de Martel, décédé à la suite d'une attaque.

M. Calvy était le beau-frère de M. Eugène Grangé, délégué du Touring-Club de France dans le Lot.

Il était le mari de la directrice de l'Ecole de jeunes filles de Martel.

A sa veuve, à sa famille, nous adressons nos vives condoléances.

### Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni, conformément au décret ministériel, mercredi soir à 2 heures de l'après-midi. Tous les conseillers élus le 30 novembre sont présents, à l'exception de MM. Paulus et Sarrau, excusés.

Quatre-vingt personnes environ se pressent dans la partie de la salle réservée au public.

M. Muxart, doyen d'âge, préside et ouvre la séance.

« Permettez-moi, dit-il, de me réjouir avec vous du résultat que nous a donné l'union des républicains de gauche et des socialistes. »

Puis il rend hommage au zèle, au dévouement dont a fait preuve la municipalité sortante.

« Pendant ces 5 ans, elle a fait face à toutes les difficultés, surtout pendant cette affreuse tourmente que nous venons de subir. »

M. Muxart adresse, au nom de la population l'hommage de son admiration à la municipalité sortante pour sa conduite pendant ces dernières années.

Il termine en déclarant que, avec ses amis, il fera tous ses efforts pour la prospérité de la cité.

On applaudit M. Muxart.

Puis il est procédé à l'élection du Maire.

25 votants : M. de Monzie obtient 24 voix.

M. de Monzie est proclamé maire.

On procède à l'élection du 1<sup>er</sup> adjoint : M. Tassart obtient 24 voix.

On procède à l'élection du 2<sup>e</sup> adjoint : M. Dulac obtient 24 voix.

M. de Monzie remercie les conseillers municipaux de l'honneur qu'ils lui ont fait et s'associe à l'hommage rendu par le doyen d'âge à l'ancienne municipalité et aux deux adjoints qui ont tenu à prendre du repos.

« Vous m'avez appelé, je suis venu. Vous m'avez élu maire de Cahors, je vous convie au travail. »

« Nous avons deux devoirs à remplir ; au point de vue politique, celui d'exalter l'idéal républicain et social. »

« Mais nous avons le devoir d'administrer la cité avec un souci d'intense activité et d'exacte justice. »

« Hâtons-nous. Faire vite équivalait à faire bien. Mettons-nous au travail : la situation est grave. »

« Les charges de la ville de Cahors s'accroissent, les ressources diminuent. Nous nous trouvons en présence d'obligations financières considérables. »

« Pour faire œuvre de réorganisation, il faut que nous ayons une mutuelle confiance et de bonnes méthodes de travail. »

« Il faut que tous nous prenions nos responsabilités. »

Et M. de Monzie remercie Cahors de l'avoir rappelé.

Au travail, maintenant ! Les conseillers et le public applaudissent.

M. Tassart remercie : la tâche qu'on lui a confiée est lourde ; il l'entreprendra avec énergie.

M. Dulac remercie aussi : la tâche sera dure, mais il sait pouvoir compter sur le concours de tous ses collègues pour l'accomplir.

La séance est suspendue à 3 heures et quart et est reprise à 3 heures et demie. A la reprise de la séance, on procède à l'élection des délégués sénatoriaux.

Il y a 25 votants.

Sont élus par 25 voix : Délégués titulaires : MM. Bessières, Narmiesse, Heldt, Holzer, Pédernas, Paulus, Carlin, Arnaudet, Gayet, Sastres, Ressayier, Gibert.

Sont élus délégués suppléants : MM. Gaven, Henras, Huard.

Après avoir procédé à l'élection des délégués sénatoriaux, le Conseil décide de se réunir en séance extraordinaire.

Le Conseil procède à la nomination des membres des diverses Commissions.

M. le Maire fait connaître que le service du ravitaillement est à la disposition de la ville 10 tonnes de sainfoin au lieu de 15 qui avaient été demandés.

M. Tassart donne communication d'un rapport relatif à la question du gaz. En raison de l'augmentation du prix du charbon, du prix de la main-d'œuvre, le mètre cube de gaz sera payé à Cahors 0,43 centimes au lieu de 0,20 centimes.

La Compagnie du gaz promet de baisser le prix du gaz à mesure que le prix du charbon baissera.

La question relative à l'éclairage électrique est renvoyée à l'examen des Commissions.

M. Ichard demande que l'on fasse immédiatement quelque chose pour donner satisfaction à la population au point de vue de l'éclairage qui est déficient.

Sur demande de M. Holzer tendant à savoir si un entrepreneur ne pourrait pas fournir l'éclairage électrique, il est répondu négativement : le traité avec la Compagnie du gaz n'expire que le 31 juillet 1920.

M. Nicolai donne communication d'un rapport relatif à l'aménagement des locaux où sont installés, depuis la construction de l'Hôtel de Ville, les services de la Mairie.

Il propose un aménagement confortable. Mais il faut que le Musée soit installé à l'ancien évêché.

M. Nicolai demande en outre que le jardin de l'évêché soit ouvert au public.

M. Holzer voudrait que la statue de Fénelon, qui était érigée sur les Allées Fénelon et qui fut enlevée il y a plusieurs années, pour être remise dans les caves de l'Hôtel de Ville, soit replacée sur les Allées Fénelon.

Il demande, en outre, que les deux statues qui se trouvent sous le péristyle de la mairie soient placées sur le trottoir de l'Hôtel de Ville.

M. Pédernas donne communication d'un rapport relatif au statut des fonctionnaires municipaux. Les fonctions municipales seront attribuées par concours ; des avantages seront accordés aux poilus, les salaires seront augmentés.

M. de Monzie dit qu'il a constaté que de lourdes charges incomberont à la ville, résultant de la situation du Collège de jeunes filles.

La ville paie 21.040 fr. soit 100 francs par élève.

M. de Monzie dit que l'intérêt de la ville serait d'obtenir du Ministère de l'Instruction publique que le Collège fût érigé en lycée.

Il y a eu des pourparlers en ce sens en 1913 et 1914. Mais la guerre les a interrompus. Il n'y a qu'à les reprendre. C'est dans l'intérêt du budget communal.

M. de Monzie donne communication d'un vœu adressé au ministère de l'Instruction publique tendant à ce que le collège de jeunes filles soit érigé en lycée.

Sur question de M. Holzer, M. de Monzie dit que l'Etat érigé un collège ou lycée lorsque le nombre des élèves est environ de 250 à 300.

M. Bach déclare : « S'il suffit de 12 élèves de plus pour transformer le collège en lycée, il n'y a qu'à nommer 12 boursiers. »

M. Huard donne communication d'un rapport relatif aux divers immeubles cédés par la ville à l'autorité militaire.

Il s'agit, notamment, de la caserne Decaen, de la caserne Carrobert et de l'infirmerie de la caserne Bessières.

En ce qui concerne la caserne Decaen, M. Huard établit qu'elle est la propriété de la ville.

Avant de lever la séance, M. de Monzie demande au Conseil de faire préparer un exposé d'ensemble sur la situation budgétaire de la ville, et de présenter un budget qui représente exactement les dépenses nécessitées par les services communaux.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

### Elections municipales

PUYBRUN. — La liste des poilus est élue tout entière.

# Chronique sportive

La question des sports à Cahors a franchi, mardi soir, à la réunion que tiennent un grand nombre de jeunes gens de notre ville, une décisive et grande étape. Quelques sportifs, non joueurs, viennent offrir une initiative personnelle et cette première avance, présage avant-coureur du recrutement prochain de nombreuses bonnes volontés, réjouit tous les jeunes et fut comme une récompense anticipée avant le succès qui sans tarder couronnera leur admirable effort. Après de paisibles discussions, mais de nombreux échanges de vues qui étonneraient chez toute jeune personne, mais non chez celle-ci que guide un espoir enraciné au fond du cœur, persuadé de l'utilité immédiate de l'œuvre à accomplir, l'assemblée à l'unanimité s'arrêta au plan suivant :

Inscription dans un délai très court, car il faut aller vite, de tous les joueurs désirant pratiquer le football et athlétisme. Puis remise de cette liste, déjà très longue, à deux anciens du Stade, énergiques respectés de la Guerre qui au nom de tous, feront solliciter plusieurs personnalités cadurciennes, les priant de ne pas délaissier cette jeunesse qui réclame leur appui et les prie de prendre la direction d'une société qui deviendra rapidement florissante dans cette cité où le Public veut, lui aussi, comme partout, se réjouir de belles réunions sportives ;

Tout en applaudissant à cette heureuse initiative, tout en saluant avec joie le nouveau qui se manifeste à Cahors, je tiens à féliciter cette belle jeunesse pour le courageuse audace qu'elle manifeste, d'arriver malgré tout.

Encore une leçon de la Guerre ! L'attitude énergique des jeunes secourus de leur somnolence ceux qui s'y complaisent et leur montre la voie à suivre !

Allons, les vieux sportifs vous ne pouvez reculer davantage devant un appel si fort et si pressant. Refuser nous le ferait en un pareil moment serait peut-être criminel envers cette jeunesse ardente et avers Cahors lui-même !

Songez-y et bonnez pas plus longtemps ! Les Jeunes comptent sur vous !

Le Vieux Sportif.

## Lou Gorrit del Quey

Le Comité des fêtes « Del Gorrit » organise la Grande fête de l'Arbre de Noël, suivie d'un bal à grand orchestre. Elle sera donnée le dimanche 28 décembre 1919, dans la salle des Fêtes du Palais de la Fédération de l'Épicerie Française, 32, rue du Renard, à 14 heures très précises.

Nota. — Conformément à la décision prise par la dernière Assemblée générale, le Trésorier Général a l'honneur de faire connaître à nos sociétaires que la cotisation annuelle sera portée à 6 francs pour 1920, c'est-à-dire à dater du 1<sup>er</sup> janvier.

Cette augmentation est devenue indispensable par suite du prix élevé des salles, orchestres, etc...

Nous recevons dès maintenant les cotisations 1920.

## Catus

M. Rey, sénateur, candidat au Conseil général, adresse aux électeurs la circulaire suivante :

CHERS CONCITOYENS,

Ayant l'honneur de vous représenter au Conseil général depuis plus de 25 ans et conscient d'avoir accompli tout mon devoir, mes efforts pour défendre vos intérêts et améliorer votre sort à tous les points de vue : agricole, financier, économique et social, je viens de nouveau solliciter vos suffrages pour continuer cette tâche, que je ne s'impose pas moins que par le passé, dans les circonstances difficiles où nous a laissés la guerre, malgré la brillante victoire due à nos héros combattants.

Agriculture. — Lorsque le phylloxéra vint détruire nos vignes qui faisaient la richesse et la réputation de nos côtes, j'apportai tous mes soins à expérimentier et à faire connaître les meilleurs moyens de reconstruction, notre précieux vignoble.

Quand, plus tard, à la suite de la racine s'ajoutèrent les nombreuses maladies, non moins redoutables, des feuilles et des raisins, je m'appliquai à les combattre par les moyens les plus appropriés et, d'autre part, à propager certains nouveaux cépages qui résistent à ces maladies et, aujourd'hui, nous avons tous la joie de voir nos vignobles généralement récompensés de leurs efforts et de leur ténacité.

Questions financières. — Au point de vue financier, notre contrée était victime de l'inégalité criante de nos impôts. Alors que la fortune mobilière et les autres revenus étaient peu ou point atteints, la terre était écorchée sous le poids d'impôts multiples et excessifs. Notre département, l'un des plus pauvres de France, était cependant un des plus frappés.

Par des interventions successives au Parlement et au Conseil général nous fîmes assez heureux pour obtenir un premier dégrèvement de 22 pour cent sur l'impôt foncier, puis le dégrèvement des petites cotes foncières, celui de la personnelle-mobilière et, enfin, par la transformation récente de la contribution foncière en impôt sur le revenu du sol, une nouvelle diminution de 500.000 francs, qui porte l'allégement total du département à 1 million 200.000 fr.

Améliorations sociales. — Si, en ce qui concerne l'égalité devant l'impôt, nous subissons cette injustice ruineuse, nous

n'étions pas plus favorisés sous le rapport de la Fraternité sociale. Tandis que, dans les villes, il y avait des bureaux de bienfaisance pour secourir le travailleur dans l'indigence et les périodes de chômage, des hôpitaux pour le soigner pendant ses maladies, des hospices pour le recueillir quand la vieillesse et les infirmités le mettaient dans l'impossibilité de subvenir à ses besoins, le travailleur des champs, lui, était oublié au fond de nos campagnes, abandonné à son triste sort, comme s'il ne faisait pas partie de la grande famille française, comme s'il n'était pas le facteur le plus puissant de sa prospérité, le défenseur le plus énergique du sol de la Patrie.

C'était une honte pour une République démocratique et sociale. Aussi, quand, en 1893, nous fûmes appelé à rapporter devant la Chambre des Députés la loi sur l'assistance médicale gratuite, nous nous appliquâmes à doter chaque commune, si petite qu'elle, d'un Bureau d'assistance générale qui ne devait pas seulement assurer des soins médico-pharmaceutiques aux travailleurs privés de ressources, mais encore secourir successivement et par étapes toutes les familles qui, temporairement ou définitivement, se trouvaient dans l'impossibilité de gagner leur vie, tels que les vieillards et les infirmes, les femmes à la fin de leur grossesse et au commencement de leur maternité, les familles chargées d'enfants.

Grâce à ces mesures humanitaires, la misère a disparu de nos campagnes et l'on n'y voit plus de malheureux en haillons se traîner de porte en porte pour implorer un morceau de pain noir.

Questions économiques. — La question économique ne nous a pas moins préoccupés. L'agriculture a besoin, avant tout, de voies et de moyens de transport. Qu'il lui faille porter aux champs le fumier, matière première des récoltes futures, ou transporter ces récoltes à la ferme ; qu'il lui faille ensuite les conduire au marché, à la gare, ou bien faire venir les marchandises qui lui manquent, ce n'est que par des chemins de rails, des routes ferrées qu'elle peut le faire économiquement et rapidement.

Nous nous sommes efforcés, en conséquence, de les multiplier autant que le permettaient nos ressources financières et nous regrettons profondément que la guerre soit venue empêcher la construction du réseau de tramways arrêté par le Conseil général qui devait apporter la vie et le mouvement dans toutes les parties du département.

Il est urgent de reprendre ce projet et d'en poursuivre l'exécution, urgent aussi de ne plus laisser, sans les utiliser, les nombreuses richesses hydrauliques du Lot, non seulement pour alimenter nos futurs tramways, mais aussi pour fournir à nos campagnes la lumière électrique si propre, si gaie, si avantageuse et la force motrice nécessaire pour remplacer la force humaine, si insuffisante et d'ailleurs chaque jour plus rare, et pour créer dans notre département, si déshérité à ce point de vue, soit des industries familiales, soit des industries plus importantes destinées à lui apporter un complément de ressources indispensable.

Mais il ne suffit pas d'augmenter les facilités de transport, il n'importe pas moins d'augmenter les matières à transporter, de produire davantage. Aussi, de nos côtes, en présence d'un déficit alarmant de nos substances alimentaires, nous recommandons-t-on d'intensifier la production par tous les moyens.

Nous n'avons pas attendu ces appels pour entrer dans cette voie et, depuis plus de 50 ans, nous ne cessons par l'exemple, par les conseils, les concours et expériences agricoles de pousser vers ces progrès. Ils s'imposent plus que jamais et nous redoublons d'efforts dans ce but, si vous voulez bien continuer, par vos suffrages, de nous en fournir le moyen.

Travaillons donc tous, mes chers concitoyens, avec ardeur, dans la paix, l'ordre et l'union pour le Département, la France et la République.

D<sup>r</sup> REY,  
Conseiller général sortant,  
Sénateur,  
Président de l'Office Agricole du Lot,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Prés. de la Société d'Agriculture.

Election au Conseil général. — M. Laporte, propriétaire à Labastide-du-Verl, pose sa candidature au Conseil général.

M. Solmiac, candidat au Conseil d'arrondissement, adresse aux électeurs du canton de Catus, la circulaire suivante :

CHERS CONCITOYENS,

Je cède à l'instance de nombreux amis et je pose ma candidature au Conseil d'arrondissement dans le canton de Catus, pour l'élection du 14 décembre prochain. Depuis de longues années dans l'administration municipale, par suite de la fidélité constante de mes électeurs, je suis à même de connaître dans leurs moindres détails les besoins impérieux de nos communes, ainsi que leurs légitimes revendications.

Enfant du pays, je suis ardemment attaché à cette petite patrie qui est le canton, et je défendrai ses intérêts avec toute mon énergie, je dirai même avec cette conviction que nous avons mise à défendre la France, notre grande Patrie, contre l'ennemi envahisseur.

Le Conseil d'arrondissement n'est pas, si je ne m'exprime, une assemblée de petites cotes foncières, celui de la personnelle-mobilière et, enfin, par la transformation récente de la contribution foncière en impôt sur le revenu du sol, une nouvelle diminution de 500.000 francs, qui porte l'allégement total du département à 1 million 200.000 fr.

Améliorations sociales. — Si, en ce qui concerne l'égalité devant l'impôt, nous subissons cette injustice ruineuse, nous

je veux aussi que les poilus du canton de Catus lui donnent une autre signification.

CHERS CONCITOYENS,

Avec la classe 1896 à laquelle j'appartiens, j'ai été mobilisé du premier au dernier jour de la guerre.

Comme vous, j'ai fait tout simplement mon devoir, et il m'a été donné de connaître, dans ces régions que le canon a dévastées, toutes les souffrances physiques et morales qui nous étaient communes.

Nous sommes battus pour le Droit, certes, mais aussi pour faire la guerre à la guerre. Avons-nous atteint notre but ? Souhaitons-le, mais, quoi qu'il en soit, je reste un adversaire déterminé de si horribles tueries.

Donc plus de guerres.

Parce que ces conflits sanglants, insupportables à notre civilisation, font trop de veuves et trop d'orphelins.

Parce qu'ils tuent dans la famille la cellule féconde de l'humanité.

Parce qu'ils instaurent, contrairement à la devise républicaine, — cela nous l'avons vu, — l'inégalité des citoyens devant l'impôt du sang.

Parce qu'ils sont, enfin, le prétexte à la dilapidation la plus éhontée de nos finances, au seul profit de ceux qui, loin des tranchées, édifient, dans ces années si troubles et si endeuillées, des fortunes fantastiques au détriment du poilu qui, lui s'enrichissait de gloire pour cinq-cinq centimes par jour.

Aussi, pour cette dernière considération, il est juste et équitable que les profiteurs de la guerre contribuent dans la plus large mesure aux lourdes charges que cette guerre a créées à l'Etat et que, par contre, la petite propriété soit dégrèver dans le but de lui donner le nouvel essor dont elle a besoin, dans l'intérêt même de la Nation.

CHERS CONCITOYENS,

Ces déclarations, en vous disant qui je suis, vous assurent de mon entier dévouement.

J'ai la conviction que, par vos nombreux suffrages, vous me confierez, le 14 décembre, la mission de défendre vos droits et vos intérêts.

Vive la République ! Vivent les Poilus !  
Louis SOLMIAC,  
Notaire,  
Maire de Montgesty.

Conseil d'arrondissement. — M. Emile Delfort adresse l'appel suivant aux électeurs du canton :

Mes chers concitoyens,

Sollicité par de nombreux amis de notre cher canton, j'ai décidé de poser ma candidature au Conseil d'arrondissement en remplacement du regretté M. Cambornac.

Né et élevé à Montgesty, j'aime ce pays profondément, je serais heureux de pouvoir le servir.

Dans toute la mesure où le permettra le cadre extrêmement restreint du Conseil d'arrondissement, je travaillerai au mieux être et à la prospérité du canton de Catus en basant toute mon action évolutionniste sur le respect de la propriété, l'ordre public et le travail.

Pour faire triompher cette très simple formule, je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi.

Emile DELFORT,  
Industriel,  
Conseiller municipal de Montgesty.

Nous relevons avec un vif plaisir à l'Officiel, que M. Lagarde de Ponticq, chef de bureau du personnel à l'Administration centrale des P. T. T., chevalier de la Légion d'honneur, vient d'être admis, sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite et nommé Inspecteur général honoraire des postes et télégraphes.

Cette distinction, bien méritée, est le digne couronnement d'une carrière foule de travail et d'honneur. Par son labeur obstiné, par son affabilité, M. Lagarde, qui avait compris l'estime de ses chefs en même temps que celle de ses subordonnés, sera sûrement regretté de tous à l'Administration centrale.

Mais ses compatriotes de Ponticq et des communes voisines, qui savent que c'est à lui qu'ils doivent la ligne d'autobus qui les dessert, ainsi que le bureau de poste, seront heureux de revoir plus souvent un enfant du pays qui n'a jamais oublié sa petite patrie à laquelle il peut rendre encore de grands services. Nos bien vives félicitations.

Les Junies

Election municipale. — M. Solmiac, maire ; M. Clédel, adjoint ; délégués sénatoriaux : MM. Solmiac, Clédel ; suppléant : M. Bousquet.

Cezals

Municipalité. — Ont été élus : Maire, M. Cassot ; adjoint, M. Vidilles. Municipalité républicaine.

Election au Conseil d'arrondissement. — M. Jacques Soulié se présente au Conseil d'arrondissement comme candidat républicain des intérêts cantonaux et des Poilus.

Lauzès

Lablenque

Election au Conseil général. — M. Charles Guilhem, notaire, conseiller municipal de Lablenque, est candidat républicain d'union démocratique au Conseil général.

Luzech

Football rugby. — Nous annonçons d'urgence, la constitution à Luzech, d'une Société sportive. L'Union sportive Cadurchoise débute dimanche 14 courant sur son terrain par un match contre un « quinze » de toute première valeur. La brillante équipe des potaches Cadurciens « la Quercynoise », a bien voulu consacrer son premier déplacement de la saison à un match contre la première équipe de l'Union.

Notre localité, qui verra pour la première fois une partie de football rugby, ne pouvait envier plus belle démonstration sportive. L'équipe du lycée de Cahors, dont la réputation s'est affirmée par un long passé glorieux, vient encore de confirmer sa valeur par plusieurs victoires remportées dernièrement contre le 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie et le Compagn Club Cadurcien. Nous ne doutons pas que le public Luzéchois, bien que profane en matière de rugby, ne goûte ainsi qu'il convient, le gracieux jeu ouvert de l'excellent quinze Cadurcien. Les jours de l'U. S. L. sauront puiser, dans cette passionnante et instructive partie, les leçons, qui font de débutants bien dotés des rugbymens parfaits et verront bientôt leurs efforts couronnés des plus enviables succès.

Constitution de la première équipe de l'Union.

Planavegny, Vialatte, Dumas, Bessat, Dadeux, Bessières, Cavané, Bessières, Joulet, Carriol, Bonaure, Ollivier, Devès, Besio, Bonafoux.

Saint-Géry

Election au Conseil général. — M. le D<sup>r</sup> Bénéch pose sa candidature radical-socialiste au Conseil général.

Election au Conseil d'arrondissement. — M. Couderc, Président du Syndicat des Planteurs de tabac du canton de Saint-Géry, pose sa candidature au Conseil d'arrondissement de ce canton.

M. Couderc est candidat de défense agricole républicaine.

M. Bulli, maire de Saint-Géry, est également candidat au Conseil d'arrondissement.

Figeac

Football-Rugby. — C'est dimanche prochain, 14 Décembre que le groupe Sportif Figeacois rencontrera sur terrain de l'hospice Sporting club Décazevillois (Equipe 1).

Nous n'insisterons pas sur la valeur de l'équipe Décazevilloise. Qu'il suffise aux sportsmen Figeacois de savoir que ce team n'a, jusqu'ici subi aucune défaite et qu'il est considéré comme un des meilleurs de notre région.

La partie ne pourra qu'être très intéressante et nos jeunes joueurs auront certainement fort à faire.

Coup d'envoi à 5 heures.

Caisse d'Épargne. — En vue du règlement des comptes de fin d'année les Bureaux de la Caisse d'Épargne seront fermés à partir du dimanche 14 Décembre, après la séance du soir, jusqu'au 3 janvier inclus.

La première séance de l'année 1920 aura lieu le dimanche 4 janvier.

Il est à noter que chaque déposant sera dorénavant autorisé à verser jusqu'à 5.000 francs.

Lacapelle-Marival

Election au Conseil général. — M. Laparra, conseiller général sortant, se représente au Conseil général.

MM. Cadiergues et Lahorderie sont candidats radicaux aux deux sièges du Conseil d'arrondissement.

Gourdon

Election au Conseil général. — M. le docteur Fontanilles, conseiller général sortant, se représente.

M. Davidon, maire de Gourdon, est candidat au Conseil d'arrondissement.

Salviac

Le Conseil municipal s'est réuni mercredi 10 décembre, à 2 heures du soir, afin de nommer le maire et adjoint et délégués sénatoriaux.

M. le docteur Cambornac a été réélu maire ; M. Lagard, pharmacien, adjoint. Délégués sénatoriaux : MM. Mompant, Lagard, conseillers municipaux et Ménauge ; suppléant : M. Caminade, conseiller municipal.

Le Conseil municipal comprend dix conseillers municipaux radicaux et six conseillers de l'union nationale.

Dégagnac

Conseil d'arrondissement. — M. Delbouis, instituteur en retraite, se représente dimanche, 14 décembre, au Conseil d'arrondissement.

Saint-Germain

REMERCIEMENTS

Les familles CALVY, GRANGÉ, PASEFOND et tous les autres parents, ont l'honneur de remercier toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du décès et des obsèques de

Monsieur Hippolyte CALVY

Maitre délégué à l'Ecole primaire supérieure de Martel, enlevé subitement à l'affection des siens à l'âge de 48 ans, le 6 décembre 1919.

DÉPÊCHES

Paris, 12 h.

LA REPOSE ALLEMANDE. — De Berlin : C'est seulement après les déclarations que fera aujourd'hui M. Muller à l'Assemblée nationale que le Gouvernement allemand fera connaître sa décision au sujet de la note des Alliés. L'Allemagne demanderait la transformation en indemnité pécuniaire du tonnage exigé d'elle en compensation des navires coulés à Scapa-Flo, ainsi qu'une déclaration des Alliés disant que dès la signature du protocole aucune intervention militaire ne serait possible contre l'Allemagne.

L'EXTRADITION DU KAISER. — De Amsterdam. — Le Docteur Sannes, député socialiste, a demandé hier, à la seconde Chambre des Etats généraux que la question de l'extradition de l'ex-kaïser soit réglée le plus rapidement possible, aucun retard ne pouvant plus y être apporté après l'émotion suscitée par la publication des révélations de Kautsky sur les origines de la guerre.

NAVIRE RETROUVÉ. — De Londres : On a des nouvelles du grand voilier français « France » qu'on croyait perdu en mer. Ce navire continue son voyage vers l'Amérique.

LA CRISE DU CHANGE. — De Copenhague : Les milieux financiers et commerciaux proposent au Gouvernement la prohibition des importations pour remédier à la crise du change qui cause de graves inquiétudes au Danemark, notamment en ce qui concerne le dollar et la livre sterling.

MOUVEMENT ANTI-JAPONAIS. — De Pékin : Les manifestations anti-japonaises se font de plus en plus violentes depuis l'incident de Fouchéou. Les étudiants de Shanghai publient un manifeste demandant la guerre contre le Japon. Quelques désordres s'en suivirent dont le quartier français fut légèrement atteint.

ETUDE de M<sup>r</sup> BOUYSSOU Jean-Léon

licencié en droit  
NOTAIRE A CAHORS (LOT)

Deuxième insertion

Suivant contrat dressé par M<sup>r</sup> BOUYSSOU, notaire à Cahors, le 20 octobre 1919, Madame IRÈNE ROQUES et Madame ALINE MILHAU, née LEBOUCHER, toutes deux limonnières, domiciliées à Cahors, boulevard Gambetta, ont vendu à Monsieur FERRAND Jean-Baptiste et dame Marie BARBANCE, sans profession, mariés, domiciliés ensemble à Catus (Lot), le Café de Bordeaux qu'elles exploitaient à Cahors, comprenant l'enseigne, le matériel, les marchandises, etc.

Domicile est élu pour les oppositions à Cahors, au siège du fonds vendu, 26, boulevard Gambetta.

En exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909 ainsi est donné que les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix entre les mains des acquéreurs au domicile sus-indiqué, dans les dix jours au plus tard de la présente insertion qui renouvelle celle parue dans le même journal, le 23 novembre 1919.

Pour deuxième insertion :  
Signé : FERRAND.

AVIS AU PUBLIC

Une adjudication publique pour l'entreprise de la fabrication du pain de troupe à la ration, dans la place de CAHORS, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 1920 inclus, aura lieu à l'Hôtel de Ville de CAHORS le 18 décembre 1919, à 14 heures.

Effectif probable : 420 rationnaires. En cas d'insuccès, réadjudication le 23 décembre.

Les personnes désireuses d'y participer devront faire parvenir pour le 14 décembre au plus tard, au Sous-Intendant militaire de la place une demande d'admission à soumissionner.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à la Sous-Intendance.

Etude de M<sup>r</sup> CONTOU  
HUISSIER A CAHORS

SAMEDI TREIZE DÉCEMBRE 1919, à quatorze heures, allées Fénélon à Cahors, il sera vendu aux enchères publiques un cheval gris clair pommelé, 1 m. 58, provenant de la Gendarmerie.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 9 décembre 1919.

Le marché fait toujours preuve d'indécision. Les réalisations qui avaient pesé sur les cours ont été provoquées par le désir de prendre ses bénéfices, mais surtout dans le but de souscrire à l'Emprunt du Crédit National.

Toute l'attention de la Bourse se trouvant pour l'instant concentrée sur l'intéressante opération en question, nous faisons un devoir de transcrire ci-dessous le vibrant appel qui est fait en faveur de cette émission.

Si vous voulez faire œuvre patriotique, si vous voulez augmenter votre revenu : souscrivez aux obligations 5 0/0 nets de tous impôts présents et futurs que va émettre le Crédit National à 495 francs et qui sont remboursables à 600 francs.

Si vous voulez augmenter votre fortune : souscrivez à l'émission du Crédit National qui aura annuellement : 4 lots de 1 million, 4 lots de 500.000 francs, 20 lots de 100.000 francs, 40 lots de 50.000 francs.

Souscrire à l'Emprunt du Crédit National c'est faire acte de prévoyance, tout en se garantissant un intérêt très rémunérateur de plus de 5 0/0. C'est empêcher l'aggravation des impôts.

Ne pas souscrire serait faute lourde de conséquence.

LIQUIDATION DES STOCKS

SERVICE DU GÉNIE

A VENDRE au Camp de CASTEL-JALOUX, matériaux de construction et divers, chevrons, madriers, planches, etc... Pour visiter, s'adresser au Surveillant du Génie au Camp. — Offres pour totalité ou partie doivent être adressées au Chef du Génie de MONTAUBAN avant le 18 décembre.

TRANSPORT par camionnette pour Cahors et la région

S'adresser chez M. RIVIÈRE, 2, place Rousseau

ACHATS ET VENTES DE PROPRIÉTÉS ET D'IMMEUBLES

S'adresser chez M<sup>r</sup> BOYER  
12, BOULEVARD GAMBETTA, CAHORS

Un jardin en bordure de la rue Victor Hugo, surface 1.050 mètres.

Une terre à Labéraudie, attenante à la route, 26 ares.

Un lot de propriétés dans les environs, prix divers.

ETUDE de M<sup>r</sup> BOUYSSOU Jean-Léon

licencié en droit  
NOTAIRE A CAHORS (LOT)

Deuxième insertion

Suivant contrat dressé par M<sup>r</sup> BOUYSSOU, notaire à Cahors, le 20 octobre 1919, Madame IRÈNE ROQUES et Madame ALINE MILHAU, née LEBOUCHER, toutes deux limonnières, domiciliées à Cahors, boulevard Gambetta, ont vendu à Monsieur FERRAND Jean-Baptiste et dame Marie BARBANCE, sans profession, mariés, domiciliés ensemble à Catus (Lot), le Café de Bordeaux qu'elles exploitaient à Cahors, comprenant l'enseigne, le matériel, les marchandises, etc.

Domicile est élu pour les oppositions à Cahors, au siège du fonds vendu, 26, boulevard Gambetta.

En exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909 ainsi est donné que les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix entre les mains des acquéreurs au domicile sus-indiqué, dans les dix jours au plus tard de la présente insertion qui renouvelle celle parue dans le même journal, le 23 novembre 1919.

Pour deuxième insertion :  
Signé : FERRAND.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 31

LES VAINCUS DE LA VIE

Le Fils d'un Voleur

PAR JULES MARY

X

UN PROBLÈME A RÉSOUDRE

Elle lui saisit la main et l'embrassa avec folie, et avec les doigts de Gerbert, elle en essayait ses larmes, et puis avec son tablier, elle essayait les doigts, ne sachant plus du tout ce qu'elle faisait.

— Vous avez raison... il vaut mieux que j'en aille, parce que je courrais tous mes points de travers ; Madame ne serait pas contente et Céleste me gronderait... Vous ne me comprenez que ma demi-journée de quinze sous...

Elle rangea son ouvrage, se piqua jusqu'au sang à toutes les aiguilles, riant, pleurant, tournant vers l'homme ses yeux emplis d'une reconnaissance infinie. Et elle s'en alla. Elle avait disparu déjà lorsque Gerbert entendit du bruit, des appels où il reconnaissait la voix de Lafouache.

Il courut. L'enfant était prise d'une nouvelle faiblesse. Céleste la ramassa dans ses bras robustes et

l'entendit, au salon, sur un canapé. Puis comme la jeune fille était halestante, semblait suffoquée, elle la desserra hâtivement, lui enleva son corset. Gerbert était sorti. Un quart d'heure après, il vit Pierrette, tout à fait remise, s'éloigner le long des haies qui coupaient le coteau en forme de damier. Il fut surpris de la trouver brusquement méconnaissable, la tournure lourde, déformée, la taille épaisse, toute rejetée en avant, et il restait pensif, inquiet, lorsque Céleste entra bouleversée :

— Oh ! Monsieur, la pauvre petite...  
— Quoi donc ?  
— Monsieur ne devine pas ?... Ce qu'elle a caché si soigneusement à tout le monde ?... Ce qu'il a bien fallu que je devine, moi, en la soignant tout à l'heure ?

Pierre et Céleste se regardèrent dans les yeux.

Et après un long temps :  
— C'est pour bientôt ?  
— Hélas ! elle est au terme... huit jours encore... quinze au plus... Et ce qui est terrible, Monsieur, et ça me rend folle d'y penser, c'est que l'autre — la sœur — vient d'arriver dans le pays... et j'ai peur